



CONSEIL MUNICIPAL

Du 25 février 2022

PROCES-VERBAL DE SEANCE

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-cinq du mois de février à dix-huit heures trente, le **CONSEIL MUNICIPAL** de la Commune de **Rivière-Saas-et-Gourby**, dûment convoqué le 21 février 2022, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Hervé DARRIGADE, Maire**.

Présents : Monsieur Hervé DARRIGADE Maire, Madame Caroline JAY 1^{ère} adjointe, Monsieur Maxime CAFFRAY 2^{ème} adjoint, Monsieur Patxi LUBERRIAGA 4^{ème} adjoint, Monsieur Yves SERVOIS, Madame Marie PE, Madame Christel PAGEOT, Madame Sylvie POMMIES, Monsieur Mickaël PIONETTI, Madame Laure AURRIAC, Monsieur Mohamed BEKAOUI et Monsieur Joël BONHOMME.

Absente Excusée : Madame Virginie RECART 3^{ème} adjointe

Procuration : Madame Virginie RECART à Madame Caroline JAY

Secrétaire de séance : Monsieur Maxime CAFFRAY

Date de la convocation : 21/02/2022

Date de l'affichage : 21/02/2022

Nombre de membres en exercice : 13

Nombre de membres présents : 12

Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 12

Nombre de membre ayant une procuration : 1

Ordre du jour :

■ Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 15 décembre 2021 ;

■ Compte-rendu des décisions du Maire prises dans le cadre de ses délégations ;

■ Délibérations à l'ordre du jour :

⇒ Finances

- 01 – Compte administratif 2021
- 02 – Résultat d'affectation
- 03 – Compte de gestion 2021
- 04 – Renouvellement de la ligne de trésorerie

⇒ Travaux

- 05 – Programme de travaux 2022 Sivu des Chênaies et pins maritimes
- 06 – Demande DETR 2022 pour les Travaux de rénovation de l'école (tranche 1 bâtiment de direction)
- 07 – Demande de subvention pour les travaux de rénovation de l'école auprès du Conseil Départemental et du Grand-Dax
- 08 – Modification secteur éclairage public

⇒ CAGD

- 09 – Convention territoriale globale du Grand-Dax 2021-2025

⇒ Personnel

- 10 – Augmentation du temps de travail d'un adjoint administratif
- 11 – Renouvellement de la convention avec le service remplacement du CDG

⇒ Divers

- 12 – réévaluation du prix de vente du terrain de la gare et d'Angoumé impasse Cazaou.
- Point info sur la maison de la nature.

■ Questions diverses

Monsieur le maire ouvre la séance et sollicite un secrétaire de séance.
Monsieur Maxime CAFFRAY propose sa candidature qui est acceptée par les membres présents.
Monsieur le Maire présente le procès-verbal de la séance du 15 décembre 2022 à l'approbation des élus.

Après signature du registre du procès-verbal par les élus, M. le Maire ouvre la séance

Décisions du maire prises dans le cadre de ses délégations (article L2122-22 et L2122-23 du code général des collectivités territoriales) :

• **N°2022-01** – Décision de signer la proposition d'étude de faisabilité pour la réhabilitation de l'ancienne poste avec la société SOLIHA LANDES dont le siège social est situé 46, rue Baffert 40100 Dax pour un montant de 1 200 € TTC. Monsieur le maire indique que l'architecte de SOLIHA a procédé ce jour au relevé des métrages du bâtiment en vue de l'étude à venir.

Délibérations à l'ordre du jour :

01 – Compte administratif 2021 de la commune

Monsieur le Maire donne la parole à Madame JAY, 1^{ère} adjointe en charge des finances. Madame JAY expose en détail les dépenses et les recettes du fonctionnement, en attirant l'attention des membres du conseil sur certains comptes.

Monsieur le Maire indique que le fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales (compte 73223) est sensiblement inférieur aux années précédentes, mais que cette recette devrait remonter en 2022.

Monsieur CAFFRAY attire l'attention des membres du conseil sur le compte 61521 (bâtiments publics) : de nombreux travaux d'entretien des bâtiments ont été réalisés, notamment par les agents techniques, mais aussi par des entreprises suite à des dégâts causés par des intempéries ou des dommages, ou pour réaliser des travaux d'entretien nécessaires compte tenu de l'état constaté.

Madame JAY poursuit la présentation des dépenses et recettes d'investissement et résume les résultats suivants :

Investissement :

Dépenses	Prévu :.....	758 071.00
	Réalisé :	299 824.39
	Restes à réaliser	452 399.66

Recettes :	Prévu :.....	758 071.00
	Réalisé :	487 038.54
	Restes à réaliser	251 939.65

Fonctionnement :

Dépenses	Prévu	1 041 371.00
	Réalisé :	994 368.29

Recettes	Prévu :	1 041 371.00
	Réalisé :	1 057 320.89

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	187 214.15
Fonctionnement :	62 952.60
Résultat global	250 166.75

Au terme de l'exposé, Monsieur le maire se retire et Madame JAY propose de passer au vote.

Pour : 12
Contre : 0
Abstentions : 0

02 – Résultat d'affectation

Avec beaucoup de pédagogie, Madame JAY poursuit son exposé et présente le résultat d'affectation suivant :

FONCTIONNEMENT

Déficit de fonctionnement 534.06
Excédent reporté de 202063 486.66
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de 62 952.60

INVESTISSEMENT

Excédent d'investissement de187 214.15
Déficit des restes à réaliser.....200 460.01
Soit un besoin de financement de..... 13 245.86

Proposition d'affectation du résultat comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2021 : excédent.....62 952.60
Affectation complémentaire en réserve (1068)13 245.86
Résultat reporté en fonctionnement (002)49 706.74
Résultat d'investissement reporté (001) : Excédent187 214.15

Suite à une question posée par Madame AURRIAC, Madame JAY attire l'attention des membres du conseil concernant la situation difficile des finances communales en ce début d'année 2022 du fait du déficit des restes à réaliser.

Au terme de l'exposé, Monsieur le maire met le résultat d'affectation au vote

Avis du conseil municipal :

Pour : 13
Contre : 0
Abstention : 0

03 - Compte de gestion 2021

Après avoir voté le compte administratif, M. le Maire présente les comptes de la trésorerie et propose de voter le compte de gestion dont les écritures sont en adéquation avec les écritures communales.

Avis du conseil municipal :

Pour : 13
Contre : 0
Abstention : 0

04 – Renouvellement de la ligne de trésorerie

Monsieur le Maire informe que la ligne de trésorerie est arrivée à son terme. Il propose de la renouveler. Une consultation a été faite auprès de deux établissements bancaires :

→ LA BANQUE POSTALE » qui propose une ligne aux caractéristiques suivantes :

Montant maximum : 100 000 €

Taux intérêt : 0.990 % l'an

Date de prise d'effet : 3 semaines après l'acceptation

Commission engagement : 200 €

Commission de non utilisation : 0.150 % du montant non utilisé.

→ LA CAISSE D'EPARGNE, aux caractéristiques suivantes :

Montant maximum de 80 000 €

Taux intérêt fixe de 1 %

Commission engagement : 250 €

Commission de non utilisation : 0.30 %.

M. le maire indique que l'offre de la Banque Postale semble intéressante, compte-tenu de l'augmentation récente des taux d'intérêt.

M. PIONETTI confirme et se dit satisfait du soutien proposé par la Banque Postale.

Monsieur le maire propose de valider la ligne de trésorerie présentée par la BANQUE POSTALE.

Avis du conseil municipal :

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

05 – Programme de travaux 2022 du SIVU DES CHENAIES et des pins maritimes.

Monsieur le maire donne la parole à Monsieur Joël BONHOMME. La commission forêt s'étant réunie le 22 février 2022, il est proposé ce qui suit :

Pins maritimes :

Report des travaux sur la parcelle 19,

Refus des busages proposés sur les parcelles 8, 14 et 20b,

Report des travaux d'assainissement de la parcelle 19,

Débroussaillage des parcelles 1b, 13, 15, 53b, 54a, 6, 9 et 31.

Chênaie :

Travaux de replantation de la parcelle 55

Travaux de régénération naturelle sur les parcelles 45b et 47.

La commission propose également de ne pas effectuer le dégagement mécanique de la parcelle 48a.

En effet, Monsieur le Maire n'est pas favorable à la coupe rase de cette parcelle, normalement prévue en 2025 : la biodiversité des lieux semble remarquable et mérite d'être préservée.

M. le Maire souhaite rencontrer la Préfecture afin que la commune soit aidée financièrement pour préserver les lieux et compenser les recettes non perçues grâce à la coupe prévue.

Après en avoir débattu, M. le Maire remercie les membres de la commission pour le travail effectué et met au vote.

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

06 – Demande DETR 2022 pour les travaux de rénovation de l'école

Dans la cadre du dossier de demande de dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) pour l'année 2022, monsieur le Maire propose de présenter le dossier de rénovation du groupe scolaire première tranche portant sur le bâtiment principal de direction et des 2 classes du primaire à l'étage dénommé dans le dossier bâtiment A. Le montant des travaux s'élève à 97 294.25 € HT, il se compose :

- Lot 1 – Charpente couverture	18 524.80 €
- Lot 2 – Menuiserie aluminium.....	28 154.00 €
- Lot 3 – Isolation – faux-plafond	9 998.48 €
- Lot 4 – VMC équipement électrique.....	13 585.15 €
- Lot 5 – Peinture.....	24 391.82 €
- Lot 6 – Serrurerie	2 640.00 €
-	
Total de l'ensemble HT	97 294.25 €
TVA 20 %.....	19 458.85 €
TOTAL TTC.....	116 753.10 €

Monsieur CAFFRAY remercie Monsieur LUBERRIAGA pour le temps passé et la qualité du travail préparatoire au montage du dossier. Il précise que le projet pourra évoluer en plusieurs tranches car les autres bâtiments mériteront également d'être rénovés. Les travaux ne pouvant être réalisés que durant les périodes de fermeture de l'école, il sera de toute façon nécessaire d'étaler le programme des travaux.

Monsieur le maire soumet le projet au vote du conseil municipal.

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

07 – Demande de subvention pour les travaux de rénovation de l'école auprès du Conseil Départemental et du Grand-Dax

Conformément au dossier déposé pour le DETR, Monsieur le maire propose de présenter également le dossier auprès du conseil Départemental pour une demande de subvention d'environ 18 % en faveur des groupes scolaires, ainsi qu'à la Communauté d'agglomération du Grand-Dax dans le cadre du PLAN ENERGIES.

Avis du conseil :

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

08 – Modification secteur éclairage public

M. le Maire indique que les tarifs de l'électricité subissant une forte hausse, il paraît nécessaire de revoir l'utilité de maintenir l'éclairage public sur certaines zones hors agglomération, afin de préserver les finances communales.

M. le Maire propose :

- De diminuer la tranche horaire ou de maintenir un candélabre sur 2. Il précise que le remplacement des candélabres à bulles seront progressivement changés par des systèmes à LED d'ici à fin 2024, ce qui entraînera une forte économie.
- De suspendre le fonctionnement des candélabres sur la D13 entre la clinique vétérinaire et la sortie de la commune direction Saubusse

Sur la question de Mme POMMIES concernant la possibilité installer des candélabres fonctionnant à l'énergie solaire, M. le Maire indique que le SYDEC ne propose pas cette solution actuellement dans les zones non Isolées.

M. le Maire indique par ailleurs qu'une étude est en cours pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments publics.

Après en avoir débattu, sur proposition de M. Joel BONHOMME, il est décidé d'inviter le SYDEC à présenter les solutions possibles en commission travaux et de reporter cette délibération.

M. le Maire propose toutefois de suspendre l'éclairage public sur la D13 entre la clinique vétérinaire et la sortie de la commune direction Saubusse et de débattre des autres questions en commission.

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

09 – Convention territoriale globale du Grand-Dax 2021-2025

La caisse nationale des Allocations familiales (CNAF) a demandé aux CAF territorialisées de créer des Conventions Territoriales Globales, au niveau intercommunal, qui vont prendre le relais des Contrats Enfance Jeunesse.

La convention Territoriale Globale (CTG) couvre les domaines d'intervention suivants :

- L'accès aux droits
- L'accueil de la petite enfance
- L'accueil périscolaire et extrascolaire
- La jeunesse
- Le soutien à la parentalité
- L'animation de la vie sociale.

La CTG est conclue entre la communauté d'agglomération, les communes du Grand Dax et la CAF des Landes.

La convention territoriale Globale :

- S'appuie sur le projet de territoire de la collectivité et résulte d'une analyse partagée des enjeux dans le domaine des services aux familles et de l'accès aux droits,
- Intègre les orientations du schéma départemental des services aux familles (SDSF) 2019-2024 du Département des Landes,
- S'inscrit dans l'engagement n° 1 de la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté, relatif à « l'égalité des chances dès les premiers pas pour rompre la reproduction de la pauvreté ».

Considérant que la CTG a pour finalité le bien-vivre des familles du territoire du Grand-Dax, par la création et l'animation de services coconstruits avec les partenaires de terrain et adaptés aux réalités locales et quotidiennes,

Considérant que la signature de la CTG permet aux différents acteurs du territoire de pouvoir percevoir aides et co-financement de la CAF à compter du 1^{er} janvier 2022,

Considérant que la CTG doit être approuvée par l'ensemble des signataires, à savoir la communauté d'agglomération du Grand Dax et l'ensemble des communes du territoire.

M. le maire propose d'approuver la convention territoriale globale et de l'autoriser à la signer, ainsi que tout document se rapportant à l'exécution de ce dossier.

Avis du conseil :

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

10 - Augmentation du temps de travail d'un adjoint administratif

Dans le cadre du départ à la retraite de la secrétaire de mairie Mme Huguette DICHARRY prévu le 1^{er} août prochain, il est nécessaire de prévoir son remplacement.

La commission du personnel a envisagé de positionner Mme Christine De Ros au poste de Mme Huguette DICHARRY et de positionner Mme Marie-Pierre HAYET actuellement agent de la poste à mi-temps sur le poste de Christine à l'accueil de la mairie.

Pour cela, il est nécessaire d'augmenter son temps de travail et de la passer sur un temps plein de 35 heures semaine à compter du 1^{er} juin 2022.

Monsieur le Maire rappelle que Mme HAYET assure actuellement des missions communales à mi-temps sur commune de Téthieu, en complément de son mi-temps à Rivière-Saas-et-Gourby. La commune de Téthieu est favorable à cette mutation.

M. CAFFRAY précise qu'il a pris attache auprès de la Mission Locale de Dax pour envisager le recrutement d'un emploi aidé au 1^{er} septembre, conformément aux recommandations de la commission personnel.

Avis du conseil :

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

11 - Renouvellement de la convention avec le service remplacement du CDG

La commune de Rivière-Saas-et-Gourby adhère depuis des années par convention au service remplacement du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale des Landes.

Ce service permet de faire face à des besoins ponctuels liés à l'absence d'agents (maladie, congé de maternité, congés annuel, ...) ou à un surcroît temporaire d'activité.

L'agent est mis à disposition de la collectivité et son salaire est ensuite refacturé en appliquant un pourcentage pour tenir compte des frais de gestion de 8 % pour les collectivités affiliées.

Monsieur le maire propose de renouveler la convention avec le CDG.

Avis du conseil :

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

12 – Réévaluation du prix de vente du terrain de la gare et du terrain d'Angoumé.

M. le Maire informe les membres du conseil que l'acquéreur du terrain de la gare s'est désisté, n'ayant pas obtenu son prêt.

Par ailleurs, le notaire de la commune a découvert l'existence d'un cahier des charges de lotissement imposant quelques contraintes : l'acquéreur doit être un artisan qui pourra, s'il le souhaite, construire une maison d'habitation en plus du hangar existant et dans le respect du PLUi-H. Il s'agit donc de vendre un local artisanal sur un terrain constructible.

M. le Maire est confiant sur la possibilité de vendre rapidement : il existe un bâtiment, le terrain est viabilisé.

Compte tenu de l'évolution des prix du marché depuis la dernière délibération, M. le Maire propose de laisser le prix de vente à 100 000 €.

Concernant le terrain d'Angoumé situé impasse Cazaou, la preneuse s'est également désistée. Compte-tenu de la forte demande, M. le Maire propose de délibérer à nouveau et de fixer le prix de vente à 55 000 €.

Avis du conseil :

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

13 – Information sur la Maison de la Nature

M. le Maire indique que le chantier touche à sa fin. La réception est prévue mi-mars, il faudra prévoir une inauguration au printemps.

Les chasseurs sont très satisfaits de leurs locaux.

Il convient désormais de réfléchir rapidement au devenir de ce bâtiment et de le faire vivre. Il invite les membres du conseil à réfléchir et à débattre de ce projet en commission générale le vendredi 1er avril 2022 à 18h30.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clos la séance à 20 heures 30.

Le Secrétaire de séance,

Maxime CAFFRAY

